

Scénario-cadre 2030/2040 pour la planification du réseau électrique

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur le scénario-cadre 2030/2040 pour la planification du réseau électrique.

Comme prévu par l'article 9a, alinéa 1 de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), l'Office fédéral de l'énergie établit un scénario-cadre appelé à servir de base à la planification des réseaux de transport et de distribution électriques suisses. Cette planification constitue une étape importante pour les exploitants en vue des élaborations et actualisations futures de leurs réseaux électriques, adaptations rendues nécessaires par le déclenchement des centrales nucléaires et le développement des énergies renouvelables en Suisse, ainsi que par la transformation du système énergétique en Europe.

Le Gouvernement neuchâtelois soutient le principe d'établir ce premier scénario-cadre concernant la planification du réseau électrique car en tant que base essentielle pour l'élaboration ou l'actualisation de la planification par les gestionnaires de réseaux, il représente un élément central pour le maintien de la sécurité d'approvisionnement en électricité de notre pays. Définis avec le concours d'un groupe d'accompagnement des cantons, de la société nationale pour l'exploitation du réseau, d'autres gestionnaires de réseau et acteurs concernés, trois scénarios élargissent le plus possible le spectre de modifications et de défis pertinents en matière de réseau pour les gestionnaires de manière à obtenir une analyse du contexte concluante pour la planification du réseau. Nous comprenons que les gestionnaires de réseau sont libres de choisir comment ils pondèrent la probabilité de chaque scénario et d'adapter les scénarios à leurs besoins locaux spécifiques.

Nous comprenons que les trois scénarios, qui montrent un éventail des développements probables d'ici 2030 à 2040, représentent des versions simplifiées de la réalité et ne constituent aucunement des prévisions pour l'avenir. Les trois scénarios reposent sur les Perspectives énergétiques 2050+ publiées en novembre 2020 ainsi que sur l'objectif de zéro émissions nette à l'horizon 2050.

Le scénario 1 « Référence » comprend une consommation intérieure d'électricité élevée, mais également la plus haute production d'électricité nationale des trois scénarios. Le développement du photovoltaïque est notamment poursuivi, ce qui se reflète dans la tendance aux surplus d'électricité en été. Il demeure toutefois nécessaire d'importer de l'électricité en hiver. Le scénario 2 « Divergence » présuppose une électrification encore plus forte que dans le scénario 1, ce qui mène à la consommation d'électricité la plus élevée des trois scénarios. Simultanément, la production d'électricité nationale est plus basse que dans le scénario 1. Ce scénario est donc celui qui connaît le plus grand taux d'importation d'électricité. Des trois scénarios, c'est également celui qui conduit à la plus forte sollicitation du réseau électrique. Dans le scénario 3 « Couplage des secteurs », le biogaz et les gaz synthétiques (p. ex. l'hydrogène) jouent un rôle bien plus important que dans les deux autres scénarios et sont largement utilisés pour produire de l'électricité. Pour autant que le gaz synthétique soit

principalement importé et non produit dans le pays, la consommation d'électricité est par conséquent plus faible que dans les autres scénarios, mais la production d'électricité nationale est presque aussi élevée que dans le scénario 1. Dans l'ensemble, cela permet de réduire nettement la sollicitation des réseaux électriques par rapport au scénario 2.

Au vu de la longueur des cycles d'investissement pour les réseaux électriques, le Conseil d'État est favorable à ce que le Conseil fédéral prenne en compte une large palette d'évolutions possibles. Le contexte international est également pris en considération de manière appropriée même s'il faudrait encore mieux décrire les conséquences de l'absence d'un accord sur l'électricité avec l'Union européenne (voir aussi proposition 1 ci-dessous). Le Conseil d'État est d'accord avec le principe d'une vérification et d'une réactualisation du scénario-cadre tous les quatre ans.

Le Conseil d'État soutient les trois propositions de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) émises dans sa prise de position du 4 février 2022 :

1. Nous invitons le Conseil fédéral à décrire les conséquences actuellement reconnaissables d'une absence d'accord sur l'électricité pour les réseaux électriques et à préciser quels cas sont couverts par les trois scénarios retenus dans le scénario-cadre.
2. Au cas où des progrès pertinents pour le réseau sont réalisés en ce qui concerne l'accord sur l'électricité, si d'autres accords importants sont passés dans ce domaine ou si des modifications considérables pour le réseau se profilent dans les États voisins déterminants, le scénario-cadre devra être vérifié et adapté dans un délai raisonnable (art. 9a, al. 5 LApEI).
3. Nous invitons le Conseil fédéral à chercher des solutions avec l'Union européenne ou du moins avec les États pertinents pour la Suisse, afin de maintenir la stabilité des réseaux, d'utiliser les capacités extrêmement flexibles des centrales à accumulation suisses et d'éviter ainsi des coûts inutiles pour les consommateurs finaux.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 9 mars 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND